



# Signalisation routière



Signalisation verticale



Signalisation lumineuse



Signalisation horizontale

# Services

Mener des études sur la prévention et la sécurité routière en vue de proposer au gouvernement des mesures préventives.

L'implantation des panneaux routiers et des signaux lumineux, ainsi que les marquages routiers au sol. Sensibiliser et éduquer les usagers de la route par les médias et autres moyens disponibles:



#### **Formation**

Création des autos écoles pilotes et le recyclage obligatoire des conducteurs.



## Jurys

Organiser les jurys théoriques et pratiques pour l'obtention du permis de conduire national et du permis international



## Signes distinctifs

congolais "CGO\* Cfr.

Article 61.1 de la loi 78-022 du 30/08, et du signe réflectif;

Collecter, analyser, traiter, exploiter publier les données statiques des accidents de circulation routière:

Apposer le signe distinctif de l'état



# Historique et financement

Relevant du budget annexe de l'Etat, la CNPR est financée par ce dernier. Elle peut également s'autofinancer par des actes générateurs des recettes qui lui s' confiés par la tutelle et par le PTF. La République Démocratique du Congo qui avait institué un cadre de la sécurité routière base sur l'ordonnance n°62/12 17/01/1957 Portant réglementation de la police de roulage et de circulation routière inspirée par la Convention de Genève du 19/10/1949, s'est vu obliger ratifier la nouvelle Convention en signant le 06/04/1977 les deux Instruments d'adhésion aux Conventions Internationales de Vienne sur la signalisation e circulation routière et d'élaborer le nouveau code de la route contenu dans la loi n°78/022 du 30 Aout 1978. CREATION DE LA CNPR Le Nouveau Code de la r risquait de rester une lettre morte si l'on n'avait pas imaginé de crée un organisme routier de coordination devant effectuer le suivi de la politique préventive matière de sécurité routière. Conformément aux recommandations de la Convention de Genève. Ainsi, l'état congolais a créé la Com- mission Nationale or Prévention Routière "CNPR" en sigle, par l'ordonnance n°78-478 répondant de ce fait au vœu exprimé dans l'exposé des motifs de la loi portant nouveau cou la route dans sont alinéa 4. Cette Commission est placée sous tutelle du Ministre des Transports et voies de communication.

# Comité Directeur



ANTOINE TASUMBU ONGENDANGENDA

Vice-président.

Laissez-nous un message



ROBERT MATALATALA KAMOMBI

Président.



ROBERT MATALATALA KAMOMBI

Président.



CÉLESTIN DJUGA MBU

Directeur Technique Études et Planification.

# Contactez-nous

Votre nom (required)

#### Nos contacts

Vous avez des questions nous concernant ? N'hésitez pas de nous contact par un des moyens ci-dessous:

298, avenue Gécamines, commune de la Gombe

Objet	f 9 (in G+) (a)

# Envoyer

## Mission

Elaborer et proposer au gouvernement de la république une politique concertée en matière de la Prévention et de la sécurité routière; Assurer la coordination des toutes les études et action sectorielles pour une meilleure sécurité sur l'ensemble du réseau routier national

## Contacts

298, avenue Gécamines, Gombe +243 998 204 344 +243 907 829 709 cnprdcongo@gmail.com